





Lettre de veille institutionnelle

11-31 mai 2019

CONGRES UNAPEI


 **Discours d'ouverture du Président de l'Unapei, Luc Gateau :** Dans son discours d'ouverture du 59^{ème} Congrès de l'Unapei, le Président de l'Unapei, Luc Gateau, a dénoncé une politique du handicap déconnectée des réalités des personnes en situation de handicap que les associations accompagnent au quotidien. Il s'est adressé au mouvement pour appeler les associations de l'Unapei à défendre leur vision commune de la transition inclusive.

 **Question au Gouvernement du député Bernard Perrut suite au Congrès :** le Vice-président de la commission des affaires sociales à l'Assemblée nationale, le député Bernard Perrut (Les Républicains- Rhône) a rencontré le Président de l'Unapei au Congrès ainsi que la Présidente de l'Unapei ARA, Valérie Benotti et la président de l'Adapei 69, Marie-Laurence Madignier. Sensibilisé aux inquiétudes du mouvement, il a entrepris d'interpeller le gouvernement en hémicycle en citant directement l'Unapei lors de la séance de questions au gouvernement du mardi 28 mai 2019.

Cliquer sur le [lien](#) pour visionner les interventions du Président de l'Unapei et du député Bernard Perrut.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le compte-rendu de la séance de questions au gouvernement à l'Assemblée nationale.


TRAVAIL - EMPLOI

 **Publication des décrets d'application de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel :** Faisant suite à la concertation sur la rénovation de l'offre de services à laquelle participait l'Unapei, les trois décrets qui étaient attendus dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de l'OETH ont été publiés.

Cliquer sur les liens pour consulter :

- Le [décret](#) n° 2019-521 du 27 mai 2019 relatif à la mise en œuvre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés par application d'un accord agréé ;
- Le [décret](#) n° 2019-522 du 27 mai 2019 relatif à la déclaration obligatoire d'emploi des travailleurs handicapés ;
- Le [décret](#) n° 2019-523 du 27 mai 2019 fixant les modalités de calcul de la contribution due au titre de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter la communication du ministère du Travail, « Obligation d'emploi des travailleurs handicapés, ce qui change en 2020. »

 **Signature de la charte pour la création d'emploi en entreprises adaptées :** Muriel Pénicaud, ministre du Travail, et Sophie Cluzel, Secrétaire d'État auprès du Premier ministre, chargée des personnes handicapées ont assisté mardi 28 mai au Salon Handicap, Emploi et Achats responsables, à la signature par des représentants des entreprises ordinaires d'une charte d'engagement pour la création de 40 000 emplois supplémentaires de personnes en situation de handicap par les Entreprises Adaptées.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le site du salon Handicap.


Cliquer sur le [lien](#) pour consulter l'infographie Entreprises Adaptées.

 **Mission d'information sur le handicap dans la fonction publique :** La commission des lois du Sénat a adopté, le 22 mai, le rapport de sa mission d'information sur le handicap dans la fonction publique. Parmi 28 propositions, les sénateurs prônent un nouveau modèle de financement de l'emploi des personnes handicapées, fondé sur une cotisation dont devraient s'acquitter tous les employeurs.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le rapport de la mission d'information et sa [synthèse](#) .

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le compte-rendu de l'examen du rapport en commission des lois.


EDUCATION

 **Adoption au Sénat du projet de loi pour une école de la confiance :** Les sénateurs ont poursuivi leur examen du texte de projet de loi qui a été adopté le 21 mai au Sénat. 60 amendements ont été adoptés en séance publique sur les 508 déposés. Les sénateurs ont adopté un amendement exigeant de prendre en compte dans le calcul des effectifs d'une école les élèves en situation de handicap. Concernant les PIAL, les sénateurs ont adopté un amendement maintenant la possibilité d'un retour à une aide individuelle à chaque instant de la scolarité et qu'en cas de demande de retour à une aide individuelle auprès de la CDAPH (Commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées), celle-ci devra examiner la demande dans un délai de 15 jours. Le gouvernement a demandé, sans succès, le retrait de ces dispositions. Les associations, dont l'Unapei, se sont par ailleurs élevées contre l'adoption d'un amendement qui introduisait une nouvelle phrase dans l'article 5 quinquies qui dit: « *La scolarisation en milieu ordinaire est un droit dans la mesure où elle favorise les apprentissages et permet de conforter l'enfant, l'adolescent ou l'adulte handicapé dans ses acquis pédagogiques.* » Les associations ont alerté les sénateurs sur les dangers que représente une telle rédaction pour les droits des personnes en situation de handicap avec de vrais risques de discriminations pour les élèves en situation de handicap. Elle est par ailleurs contraire aux droits fondamentaux des personnes handicapées.


La sénatrice Laure Darcos, à l'origine de cet amendement ainsi que le rapporteur du texte au Sénat le sénateur Max Brisson se sont engagés à ce que cet amendement soit retiré en commission mixte paritaire. Cette commission devrait se réunir mi-juin. Elle réunit des députés et sénateurs qui doivent tomber d'accord sur un texte. En cas de désaccord, c'est l'Assemblée nationale qui vote en dernier lieu le projet de loi définitif.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter la liasse d'amendements qui a été adoptée en séance publique au Sénat.


Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le communiqué de presse de la sénatrice Laure Darcos concernant le retrait de son amendement.

 **Circulaire de rentrée 2019** : le ministère de l'Éducation nationale a publié une circulaire de rentrée scolaire qui comprend un paragraphe intitulé « Mieux accueillir les élèves en situation de handicap ». Il y est notamment indiqué que la loi pour une École de la confiance « vise à établir un véritable « service public de l'École inclusive ». Elle pose les bases d'une coopération plus étroite et plus efficace entre l'éducation nationale et les établissements et services médico-éducatifs. » Il est indiqué que ses grandes priorités seront déclinées dans une circulaire de rentrée dédiée. A ce stade, le contenu de cette circulaire à venir n'est pas connu et il semblerait que les organisations syndicales aient été consultées sur ce sujet dans de mauvaises conditions.


Cliquer sur le [lien](#) pour consulter la circulaire.

 **Expérimentation d'un PIAL renforcé** : Lors d'une intervention en commission éducation du CNCPH le 17 mai dernier, la ministre Sophie Cluzel a annoncé que seraient mis en œuvre dans chaque académie une expérimentation sur un PIAL « renforcé » qui permettrait l'association des ressources du médico-social dans ces pôles. A ce stade, aucune information n'est connue sur le périmètre de cette expérimentation, sur son calendrier ni sur les modalités effectives de coopération entre l'Éducation nationale et le médico-social.


MEDICO-SOCIAL

 **Question au gouvernement sur les « amendements Creton »** : le député Pierre Cordier (apparenté au groupe Les Républicains, Ardennes) a posé une question au gouvernement pour relayer ses inquiétudes sur une possible remise en cause du dispositif de « l'amendement Créton » qui permet depuis 1989 de prolonger le placement des jeunes majeurs en situation de handicap dans les structures pour enfants. Il a rappelé que les jeunes polyhandicapés sont particulièrement concernés en indiquant qu'ils sont « plus de 850, âgés de 20 à 30 ans, à être maintenus dans des établissements pour enfants. Cette situation reflète le manque cruel de places pour les jeunes adultes. De plus, nous avons bien conscience que cela reporte le problème sur les plus jeunes, qui doivent attendre plus longtemps que des places se libèrent. » Il a demandé à la ministre si le gouvernement comptait augmenter le nombre de places dans les établissements pour adultes et à quelle échéance. La ministre Sophie Cluzel a en réponse indiqué qu'il n'était pas question de faire sauter l'amendement Creton. Sur le sujet des solutions pour adultes, elle a indiqué : « Nous disposons d'un levier qui n'est pas encore absolument déployé et dont nous allons accélérer la mise en place : l'habitat inclusif, auquel s'associent les services d'accompagnement ad hoc pour permettre la mobilité. De nombreux jeunes relevant du dispositif de l'amendement Creton pourraient, en effet, être accompagnés dans les habitats inclusifs. C'est tout l'enjeu des forfaits d'habitat inclusif de 60 000 euros, gérés par la Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie. Le décret sort ; nous allons pouvoir accélérer la mise en place de cette solution. »

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le compte-rendu de l'Assemblée nationale.


 **Publication de la circulaire relative aux modalités de mise en œuvre du fonds d'intervention régional en 2019** : la circulaire, publiée le 15 mai dernier, précise les orientations nationales relatives au FIR pour 2019 autour des priorités de la SNS, de Ma santé 2022, du PNSP et de la feuille de route « personnes âgées », les ressources du FIR, les règles d'attribution et de gestion des crédits par les ARS, les modalités de suivi des dépenses, les principes d'évaluation des missions financées.

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter la circulaire.

 **Publication d'un guide sur l'accès au foncier des acteurs de l'ESS** : le Réseau des collectivités territoriales pour une économie solidaire (RTES) a publié en partenariat avec le Commissariat général à l'égalité des territoires, un guide sur l'accès au foncier des acteurs de l'économie sociale et solidaire.


Cliquer sur le [lien](#) pour consulter le guide.

PROTECTION JURIDIQUE

 **Publication de la circulaire budgétaire 2019** : Publiée le 8 mai dernier, la circulaire budgétaire dédiée aux services MJPM détaille les montants des dotations allouées dans la droite ligne de la réforme tarifaire entérinée fin 2018. Y sont annoncées une augmentation en moyenne au niveau national de 3,31% des montants des budgets des services. Le montant des dotations régionales limitatives augmente en moyenne au niveau national de 1,49% du fait de la progression de la participation des personnes dans le total du financement. L'enveloppe octroyée aux services des mandataires judiciaires dans le cadre des dotations régionales limitatives affiche à ce titre pour 2019 un montant total de 573,8 millions d'euros. D'après le dernier bilan chiffré, les services MJPM géraient, à fin 2018, 379 216 mesures de protection, soit plus de 76% des mesures (+1,7%). La part restante relève pour 17,5% de mandataires individuels, et pour 6% de mesures gérées par des préposés d'établissement (soit 30 000 mesures).

Cliquer sur le [lien](#) pour consulter la circulaire

CONSULTATION CITOYENNE

 **Lancement d'une consultation citoyenne nationale sur le handicap avec Make.org** : Le 28 mai 2019, à l'occasion de sa venue au Salon Handicap, Emploi et Achats Responsables, la ministre Sophie Cluzel chargée des personnes handicapées a annoncé le lancement de la consultation "Grande Cause Handicap", en partenariat avec le site Make.org. Du 28 mai au 31 août, les citoyens votent et proposent leurs idées pour répondre à la question « *Comment la société peut-elle garantir une vraie place aux personnes handicapées ?* ». S'ensuivra une « *phase de transformation* » d'une durée de 3 mois qui est mise en œuvre au travers d'ateliers de transformation qui réuniront les partenaires (entreprises, associations, institutions, médias et citoyens) afin de transformer les propositions citoyennes plébiscitées, consensuelles en actions concrètes. Les actions proposées lors des ateliers sont mises en place, soutenues et mesurées par les acteurs de la coalition pendant 3 ans. Les résultats de la consultation nourriront la réflexion dans la perspective de la Conférence Nationale du Handicap.

Cliquer sur le [lien](#) pour accéder à la plateforme make.org

AGENDA

- Lundi 3 juin : lancement officiel de la consultation sur le revenu universel d'activité
- Mardi 4 juin 2019 : audition de l'Unapei par l'IGAS et l'IGF dans le cadre de la mission sur les ESAT
- Mardi 4 juin : Entretien du Président de l'Unapei avec la ministre Sophie Cluzel
- Vendredi 14 juin 2019 : [Table ronde](#) Transition inclusive, la volonté du vivre ensemble organisée par l'Unapei 30 à Nîmes

Responsable de la publication : Isabelle Chandler, directrice du plaidoyer Rédactrice : Clémence Vaugelade et Céline Simonin, chargées de plaidoyer Contact : plaidoyer@unapei.org
--